



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2018-127

AVIS est donné que le règlement R-2018-127 intitulé « **Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Dollard-des-Ormeaux** » a été adopté par le Conseil municipal à une séance tenue le 13 février 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2018-127 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 21 février 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière